

REPUBLIQUE FRANCAISE

8810A ETABLISSEMENT DE
Communauté de communes Roumois Seine
SERVICE AIDE A DOMICILE

POSTE COMPTABLE DE SGC PONT AUDEMER

ETABLISSEMENTS
PUBLICS SOCIAUX
et MEDICO - SOCIAUX

M22

**BUDGET PRIMITIF
ou SUPPLEMENTAIRE**

ANNEE 2023

**ANNEXE 1: CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (arrêté du 22 octobre 2003 modifié par l'arrêté du 10 avril 2006)**

ETABLISSEMENT :	SERVICE AIDE A DOMICILE		
ADRESSE :	666 Rue Adolphe Coquelin 27310 BOURG ACHARD		
ORGANSIME GESTIONNAIRE :	Communauté de communes de Roumois Seine		
TELEPHONE :	02 32 57 95 28	FAX:	<input type="text"/> Email contact@roumoiseine.fr
NOM DU DIRECTEUR ou de la personne habilitée à représenter l'établissement:	MARTIN Vincent		
N° FINESS :	270011471		
CATEGORIE :			
COMPETENCE :			
C.C.N.T. :			
DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :			
CAPACITE AUTORISEE :			

TOTAL AGREGAT APPROUVE en N - 1 (classe 6-groupes II et III de produits)

III - VOTE DU BUDGET

A - EXPLOITATION -1- DEPENSES
C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dép. / Rec. autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
Groupe	I. Dépenses afférentes à l'exploitation courante							
606	ACHATS ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	20 339.73	21 450.00		16 200.00	16 200.00		16 200.00
611	SERVICES EXTERIEURS PRESTATIONS DE SERVICES AVEC SES ENTREPRISES				7 200.00	7 200.00		7 200.00
625	AUTRES SERVICES EXTERIEURS DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	79 640.79	90 100.00		40 875.00	40 875.00		40 875.00
626	FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNICATIONS	196.80						
6287	REMBOURSEMENTS DE FRAIS	14 724.95	14 000.00		8 000.00	8 000.00		8 000.00
6288	AUTRES	12 550.30	6 750.00					
TOTAL	GRUPE I	127 452.57	132 300.00		72 275.00	72 275.00		72 275.00

III - VOTE DU BUDGET

A - EXPLOITATION -1- DEPENSES
C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dép. / Rec. autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
Groupe	II. Dépenses afférentes au personnel							
622	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	6 480.00	4 300.00		4 300.00	4 300.00		4 300.00
633	IMPOTS, TAXES & VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERA	32 992.00	37 263.69		52 709.52	52 709.52		52 709.52
641	REMUNERATION DU PERSONNEL NON MEDICAL	1 769 682.34	1 998 814.87		2 110 071.67	2 110 071.67		2 110 071.67
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	448 237.98	506 274.34		519 094.05	519 094.05		519 094.05
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	7 786.62	8 794.81		21 308.29	21 308.29		21 308.29
TOTAL	GROUPE II	2 265 178.94	2 555 447.71		2 707 483.53	2 707 483.53		2 707 483.53

III - VOTE DU BUDGET

A - EXPLOITATION -1- DEPENSES
C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dép. / Rec. autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
Groupe	III. Dépenses afférentes à la structure							
61561	INFORMATIQUE	11 587.29	12 560.00		11 300.00	11 300.00		11 300.00
618	DIVERS	750.00	2 160.00		2 160.00	2 160.00		2 160.00
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES				8 692.00	8 692.00		8 692.00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1.00	200.00		200.00	200.00		200.00
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES		11 000.00		4 000.00	4 000.00		4 000.00
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	1.92	100.00		1 500.00	1 500.00		1 500.00
	CHARGES EXCEPTIONNELLES							
671	CHARGES EXCEPT. S/ OPERATIONS DE GESTION		2 000.00		2 000.00	2 000.00		2 000.00
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	1 402.53						
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	16 181.49	25 303.44		3 300.00	3 300.00		3 300.00
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPREC., PROVISIONS							
6817	DOT. AUX DEPR. DES ACTIFS CIRCULANTS				1 370.39	1 370.39		1 370.39
TOTAL	GRUPE III	29 924.23	53 323.44		34 522.39	34 522.39		34 522.39
	TOTAL GENERAL (GRUPE I + GRUPE II + GRUPE III)	2 422 555.74	2 741 071.15		2 814 280.92	2 814 280.92		2 814 280.92
002	Déficit d'exploitation reporté							
005	Amortissements comptables excédentaires différés							
006	Excédent d'exploitation prévisionnel de l'exercice							

III - VOTE DU BUDGET

A - EXPLOITATION -1- DEPENSES
C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dép. / Rec. autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
	TOTAL EQUILIBRE	2 422 555.74	2 741 071.15		2 814 280.92	2 814 280.92		2 814 280.92

III - VOTE DU BUDGET

A - EXPLOITATION -2- RECETTES
C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dép. / Rec. autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
Groupe	I. Produits de la tarification							
733	PRODUITS A LA CHARGE DU DEPARTEMENT (HORS EHPAD)	1 217 049.72	1 310 000.00		1 828 528.00	1 828 528.00		1 828 528.00
734	PRODUITS A LA CHARGE DE L'USAGER (HORS EHPAD)	848 416.65	744 100.00		392 139.20	392 139.20		392 139.20
738	PRODUITS A LA CHARGE D'AUTRES FINANCEURS	54 021.91	40 000.00					
TOTAL	GROUPE I	2 119 488.28	2 094 100.00		2 220 667.20	2 220 667.20		2 220 667.20

III - VOTE DU BUDGET

A - EXPLOITATION -2- RECETTES
C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dép. / Rec. autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
Groupe	II. Autres produits relatifs à l'exploitation							
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION & PARTICIPATIONS	455 140.64	360 000.00		490 000.00	490 000.00		490 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6.53			10.00	10.00		10.00
6419	REMBOURSEMENT S/REM. PERSONNEL NON MEDICAL	70 412.03	20 000.00		39 093.00	39 093.00		39 093.00
6459	REM.S/CHARGES DE SECURITE SOC.ET PREVOYANCE		8 200.00					
TOTAL	GROUPE II	525 559.20	388 200.00		529 103.00	529 103.00		529 103.00
Groupe	III. Produits financiers produits non encaissabl							
	PRODUITS EXCEPTIONNELS							
771	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATION DE GESTION	570.08						
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	211.90						
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 358.31	5 000.00					
TOTAL	GROUPE III	5 140.29	5 000.00					
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		2 650 187.77	2 487 300.00		2 749 770.20	2 749 770.20		2 749 770.20
002	Excédent d'exploitation reporté		253 771.15		64 510.72	64 510.72		64 510.72
005	Amortissements comptables déficitaires différés							
006	Déficit d'exploitation prévisionnel de l'exercice							

III - VOTE DU BUDGET

A - EXPLOITATION -2- RECETTES
C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Reel N-2 (1)	Budget exécutoire N-1 (2)	Reconductions (3)	Mesures nouvelles (4)	Total (5)=(3)+(4)	Dép. / Rec. autorisées (6)	Budget exécutoire (7)
	TOTAL EQUILIBRE	2 650 187.77	2 741 071.15		2 814 280.92	2 814 280.92		2 814 280.92

III - VOTE DU BUDGET

B - INVESTISSEMENT -1- EMPLOIS
C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel
20	Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé		2 000.00	2 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		27 800.00	27 800.00
TOTAL			29 800.00	29 800.00
001	Déficit d'investissement reporté			
004	Amortissements comptables excédentaires différés			
003	Excédent prévisionnel d'investissement			
TOTAL GENERAL DES EMPLOIS			29 800.00	29 800.00

III - VOTE DU BUDGET

B - INVESTISSEMENT -2- RESSOURCES
C - cadre normalisé de présentation du budget

Comptes	Libellés	Réel N-2	Budget exécutoire N-1	Budget prévisionnel
TOTAL				
001 004 007	Excédent d'investissement reporté Amortissements comptables déficitaires différés Déficit prévisionnel d'investissement		29 800.00	29 800.00
	TOTAL GENERAL		29 800.00	29 800.00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2023	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6		6	5.60		5.60
Adjoint administratif	C	3		3	2.80		2.80
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	3		3	2.80		2.80
FILIERE TECHNIQUE (c)							
[...]							
FILIERE SOCIALE (d)			55.34	55.34	31.28	15.95	47.23
Agent social	C		47.76	47.76	23.70	15.95	39.65
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	C		7.58	7.58	7.58		7.58
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
[...]							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
[...]							
FILIERE SPORTIVE (g)							
[...]							
FILIERE CULTURELLE (h)							
[...]							
FILIERE ANIMATION (i)		1		1	1		1
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	B	1		1	1		1
FILIERE POLICE (j)							
[...]							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
[...]							
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		7	55.34	62.34	37.88	15.95	53.83

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
[...]						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
[...]						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C. Les personnes détachées sur un emploi fonctionnel doivent également être comptabilisées dans leur filière d'origine.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 du décret n° 85-1148 du 20 octobre 1985.

BUDGET GENERAL CC ROUMOIS SEINE - BUDGET ANNEXE SAAD - BP 2023

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Nombre de membres en exercice : 68
Nombre de membres présents : 60
Nombre de suffrages exprimés : 61

Date de convocation :
Présenté par Frederic CARDON, Vice-Président à Bourg-Achard, le 27 mars 2023
Délibéré par le Conseil communautaire, réuni en session ordinaire à Bourg Achard, le 27 mars 2023

VOTES :
Pour : 61
Contre : 0
Abstentions : 0

Les membres du Conseil Communautaire,

Aizier	Arnaud MAUPOINT	Isabelle MARÉCHAL (suppléante)	Flancourt Crescy En Roumois	Bertrand PECOT	Christine HOUEL	Saint Ouen de Thouberville	Sandrine MENNITI	Damien THIEBAULT
Amfreville St Amand	Jérôme DEBUS	Annick LE MOIGNE		Vincent MARTIN	Céline MAROUARD		Denis PIEDNOEL	
Barneville Sur Seine	José MAURICE	Jean Claude DESMARAIS (suppléant)	Grand Bourgtheroulde	Myriam FERLIN	Yannick BOUDET	Saint Pierre des Fleurs	Bruno GERMAIN	Bernadette BARAT
Boissey le Chatel	Laurent DUCHATEAU	Pascal LAMOTTE (suppléant)		Erick POISSON		Saint Philbert Sur Boissey	Franck BUCHER	Sylvain DUBOSC (suppléant)
Bosgouët	Franck BERTIN	Rose Marie FOURNIER VIOT (suppléante)	Hauville	William MIGNOT	Virginie LUST	Saint Pierre du Bosguérard	Franck HAUDRECHY	Anne STAB
	Philippe VANHEULE	Michaël ONO DIT BIOT	Haye Aubrée (La)	Alain VIVIEN	Evelyne LEERANCOIS (suppléante)	Sainte Opportune la Mare	Alain MICHALOT	Jacques CARREY (suppléant)
Bosroumois	Nelly MARINIER	Maryannick VERDURE	Haye de Routot (La)	Jacques BINET	Dominique DELAMARE (suppléant)	Thenouville	Laurent DEBEERST	Brigitte BARBETTE
Bouquetot	Joël GRAINVILLE	Véronique DUMINY	Honguemare Guenouville	David TAURIN	Céline LEVASSEUR (suppléante)		Gilbert DOUBET	Béatrice AUBIN
	Josette SIMON	Joël TEMPERTON	Landin (Le)	Michel DEZELLUS	Danielle MORO (suppléante)	Thuit de l'Oison (Le)	Christine VAN DUFFEL	Mélanie RIOULT
Bourg Achard	Richard APPERT	Jean Pierre DENIS	Mauny	Charly NOEL	Chrysis DORANGE (suppléante)		Cédric BRULT	
	Françoise PRUNIER		Mont du Roumois (Les)	Bruno SIX	Véronique HERVIEUX	Tocqueville	Didier DERLY	Rémi LEROY (suppléant)
Bourneville Sainte Croix	Gwendoline PRESLES	Patrice ROMAIN	Saint Aubin sur Quillebeuf	Régine SENINCK	Pascale BELLONCLE (suppléante)	Trinité de Thouberville (La)	Jacques DORLÉANS	Gérard BOITOUT (suppléant)
Caumont	Sylvain BONENFANT	Maria DUFROY	Saint Denis Des Monts	Olivier MORIN	Agnes CHAMPEY (suppléante)	Trouville la Haule	Damien MERCIER	Frédéric MERAULT (suppléant)
Cauverville En Roumois	Martine TIHY	Patrick LUCAS (suppléant)	Saint Leger du Gennetey	Philippe ROMAIN	Pierre LEROUX (suppléant)	Valletot	Dominique LEVASSEUR	Thierry LEPLANOIS (suppléant)
Etreville	Aline DONNET MOUSSEUX	Sylvain GALLAIS(suppléant)	Saint Ouen de Pontcheuil	Daniel DUVAL	Jérôme GUILBERT (suppléant)	Vieux Port	Frédéric CARDON	Christian FAYEL (suppléant)
Eturqueraye	Claude GENCE	Didier LECOMPTE (suppléant)	Saint Ouen du Tilleul	Jean AUBOURG	Guyène FREVAL	Voivreville	Mélanie PETIT	Nadine MESSÉ (suppléante)